

## Conseil communal du 31 mai 2018

**Question orale de M. Maron, conseiller communal, relative à la mise en œuvre de l'ordonnance régionale visant à renforcer la bonne gouvernance dans le secteur du logement et à l'installation d'une commission communale d'attribution pour les logements de la Régie foncière**

**Mondelinge vraag van de Heer Maron, gemeenteraadslid, met betrekking tot de inrichting van de regionale Ordonnantie om het goed bestuur in de huisvestingssector te versterken en met betrekking tot de installatie van een gemeentelijke toewijzingscommissie voor de woningen van de Regie voor het Grondbeleid**

**M. Alain Maron, conseiller communal – Ecolo-Groen :** Le 16 mars dernier, le Parlement régional a voté un projet d'ordonnance relatif à l'amélioration de la gouvernance dans le logement public. Ce texte est paru au *Moniteur* le 30 avril dernier et est donc d'application depuis le début mai.

Cela signifie que la commune doit, le plus rapidement possible, mettre sur pied une commission indépendante d'attribution pour les logements de la Régie foncière. Le Conseil communal devant décider de sa composition et de ses modes de fonctionnement. À cet égard, les travaux parlementaires sont clairs sur le fait qu'il faut comprendre l'indépendance de cette commission comme l'absence de représentants politiques parmi ses membres. À Molenbeek, commune régulièrement citée en exemple à ce propos, la commission est constituée d'agents communaux, d'experts de services et d'associations actifs dans le secteur du logement.

Cette commission devra remettre des avis conformes, que le Collège est donc tenu de suivre, sur toutes les attributions de logement de la Régie foncière. Vu le patrimoine important – quasi 900 logements – de la Régie de Saint-Gilles, ce dispositif est particulièrement opportun chez nous. Il est important également parce que Saint-Gilles accorde très régulièrement des dérogations dans les attributions et cela se fait uniquement à la discrétion du Collège. Cette pratique est dès lors susceptible d'ouvrir des portes à des suspicions de copinage. Il est à noter également que le Collège est en infraction avec le règlement communal, qui prévoit qu'un rapport spécifique sur les attributions doit être présenté tous les ans au Conseil communal, ce qui n'a plus été fait, à ma connaissance, depuis plusieurs années.

Le règlement communal doit donc être modifié, en tout cas en vue d'instaurer la commission d'attribution et d'intégrer les récentes modifications du Code du logement.

J'aimerais savoir où en sont les travaux pour ce faire ? Quelles sont les pistes sur la table concernant aussi bien la composition que les modalités de fonctionnement de la commission d'attribution ?

Par ailleurs, le Code du logement prévoit que « Avant le 1er juillet de chaque année, tout opérateur immobilier public communique au gouvernement l'inventaire, arrêté au 31 décembre de l'année précédente, de tous les logements dont il est titulaire d'un droit réel principal et qui sont mis en location, ainsi que leur localisation, leur type, leur surface habitable, le nombre de chambres qu'ils comptent, le montant de leur loyer et le nom du locataire ». J'aimerais savoir si la commune de Saint-Gilles, via sa Régie foncière, est en ordre par rapport à cette obligation. Il me revient que non.

Quand et sous quelle forme ont été transmises à la Région les informations requises pour les données de décembre 2014, 2015, 2016, voire 2017 ? Quelles sont les interactions avec la Région à ce sujet ? Y a-t-il eu des réactions ou des questions de la part de la Région ?

**Mme Cathy Marcus, échevine du Logement (Régie foncière) – LB** : L'ordonnance du 17 juillet 2003 qui mettait en œuvre le Code bruxellois du logement a en effet été modifiée par l'ordonnance du 19 avril 2018.

Le 24 mai dernier – j'ai la délibération ici –, la création du comité d'attribution est passée au Collège. Le texte prévoit : « ... décide de charger la Régie foncière [...] d'une réflexion sur la composition et le mode de fonctionnement d'une commission indépendante d'attribution des logements ». Nous avons maintenant entamé la comparaison avec tout ce qui se fait dans les autres communes, dont la commune de Molenbeek, et l'on vous présentera le dossier au Conseil communal du mois de juin.

Outre, l'absence de représentant politique, j'ai constaté en regardant la composition des différentes commissions dont j'ai pu avoir connaissance qu'elles comprenaient des techniciens et des acteurs sociaux.

On envisage de la réunir deux fois par mois et éventuellement en urgence si c'est nécessaire.

En ce qui concerne l'infraction au règlement communal qui prévoit un rapport spécifique sur les attributions, le dernier rentré remonte en effet en 2015 et nous déposerons au Conseil communal de juin les rapports pour 2016 et 2017.

En 2017, l'inventaire que le gouvernement régional nous demande de rentrer le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année a été envoyé avec retard. Le gouvernement régional nous a envoyé un rappel mais nous l'avons rentré le 24 novembre. On n'a jamais eu de réaction, jamais, même lorsque aucun rapport n'était rentré. Mais depuis 2017, on est en ordre. Nous n'avons pas eu de réaction non plus. On ne sait pas trop dans quel but ce rapport nous est demandé.

Le 1<sup>er</sup> juillet prochain, nous déposerons le cheptel actualisé de nos logements.

Au mois de juin donc, nous aurons une proposition pour la commission d'attribution. Vous aurez les rapports 2016 et 2017 sur toutes les dérogations et attributions accordées durant ces années et l'inventaire que nous communiquons au gouvernement.

**M. Alain Maron, conseiller communal – Ecolo-Groen :** Merci pour ces informations. Je note que l'on votera le mois prochain une proposition de projet de règlement sur la commission d'attribution. J'apprends avec satisfaction qu'elle sera dépolitisée – c'est une bonne chose –, qu'elle se réunira à un rythme régulier et que vous allez vous mettre en ordre par rapport aux obligations qui n'ont pas été respectées jusqu'à présent.

Cette obligation est prévue par le Code du logement depuis belle lurette. Il est vrai que l'on peut toujours se poser la question du sens d'une obligation et du sens de la norme. Cela sert en tout cas à avoir une connaissance statistique du patrimoine des communes sur tout le territoire régional puisque les services régionaux effectuent ces statistiques et ces contrôles.

**Mme Cathy Marcus, échevine du Logement – LB :** D'accord mais pourquoi aller jusqu'à demander le nom des locataires, etc. ?

**M. Alain Maron, conseiller communal – Ecolo-Groen :** Ces obligations figurent dans le Code du logement. Ce sont les prescrits du Code du logement. Les obligations que j'ai citées sont énumérées dans un article du Code du logement.

**Mme Cathy Marcus, échevine du Logement – LB :** D'accord mais je ne comprends pas la finalité de cet article.

**M. Alain Maron, conseiller communal – Ecolo-Groen :** Je vous propose d'interroger les membres de votre groupe politique qui siègent au Parlement régional ou...

**Mme Cathy Marcus, échevine du Logement – LB** : On me demande de transmettre ces documents, je les transmets.

**M. Alain Maron, conseiller communal – Ecolo-Groen** : Il s'agit simplement de respecter une ordonnance qui a été votée par le Parlement régional.

Et c'était un projet d'ordonnance, je tiens à le préciser. C'est un texte qui avait été approuvé à une époque où vous connaissiez bien le ministre-président.

Ces données doivent être rentrées et sont utilisées. Libre à vous de demander à l'administration régionale comment ils utilisent ces données et à quelles fins.

## Conseil communal du 31 mai 2018

**Question orale de M. Vincent Henderick, conseiller communal, relative aux aménagements aux lignes carcérales du Square Jacques Franck.**

**Mondelinge vraag van de Heer Henderick, gemeenteraadslid, met betrekking tot de herinrichting zoals een gevangenaspect van het Jacques Franck Square.**

**M. Vincent Henderick, conseiller communal – chef de groupe cdH :** Je voulais revenir sur les aménagements du square Jacques Franck. Le chantier suit son cours. On espère que c'est pour un mieux, pour une zone un peu plus conviviale, un peu plus verte et un peu plus humanisante que par le passé.

Malheureusement, beaucoup de gens ont été surpris par l'arrivée de la cage, cet espace grillagé, bétonné, au pied des tours, qui enserre la zone dédiée à l'activité sportive.

Je vous avoue que cet aménagement est particulièrement laid, particulièrement inesthétique, voire totalement angoissant.

Partagez-vous cette appréciation sur le caractère absolument inesthétique de la cage ? Dans l'affirmative, que pouvez-vous faire pour l'aménager et rendre l'espace plus agréable et moins anxiogène ? Que pouvez-vous faire avec le maître d'œuvre du chantier ? Quels sont les aménagements nouveaux prévus pour rendre cette zone plus conforme aux objectifs que vous poursuiviez en rénovant le square, c'est-à-dire humaniser la zone, la verduriser plutôt que de la laisser dans l'état dans lequel elle était et qui ne satisfaisait personne.

**Mme Cathy Marcus, échevine des Espaces publics – LB :** Ce fameux terrain de sport du square Jacques Franck !

Dans le cadre de ce chantier, j'ai tout essayé. J'ai proposé que les grilles soient bleues, qu'elles se croisent, qu'elles soient plus basses. On a voulu les mettre à 1,20m. Pour la cohésion, je trouvais que ce serait chouette que les gens puissent s'appuyer pour regarder le match. J'ai fait beaucoup de propositions. Beliris m'a fait des propositions que je n'aimais pas du tout. Au final, j'ai obtenu qu'une étude soit relancée pour que les barres soient moins hautes et moins massives. Et, au moment où l'on pensait avoir trouvé un terrain d'entente avec Beliris, je me suis heurtée à une levée de boucliers de la part des jeunes.

Il faut d'abord contextualiser ce terrain. Il y a dix ans, au démarrage du contrat de quartier, vous vous souviendrez que lorsque j'ai expliqué aux jeunes que j'allais simplement

tourner le terrain de sport, ils sont venus jeter un pavé dans la vitre de la salle où j'étais en réunion. Ils voulaient absolument qu'on les écoute, etc. À l'époque déjà donc, ils s'étaient bien manifestés.

Aujourd'hui, alors que j'avais enfin trouvé un terrain d'entente avec Beliris pour avoir une structure plus conviviale, plus basse, d'où l'on pourrait regarder, s'asseoir, et qui pourrait même être en bois, je me suis heurtée à une levée de boucliers de la part des jeunes. Par l'intermédiaire de Saint-Gilles Sport et de Saïd Ahruil, les jeunes ont demandé à être entendus. Des gens du quartier ont également relayé le souhait des jeunes sur *facebook*.

Avec Anne De Cannière, j'ai donc organisé une rencontre avec tous les jeunes qui fréquentent ce terrain, dont ceux de Saint-Gilles Sport et ceux que Saïd Ahruil connaît également.

La chose dont je suis sûre, c'est que ce terrain – qui n'est pas celui que j'aurais choisi – est celui que les jeunes veulent vraiment. Ils me l'ont dit et, en outre, cela m'est revenu de partout. On pourra le critiquer mais, en tout cas, on ne pourra pas me reprocher de ne pas avoir écouté le souhait de ceux qui l'utilisent. Ils en sont même assez contents si j'en juge par les retours que j'en ai eu. Ils pensent qu'ils sont à New York ou à Chicago. Là-bas, on trouve ce genre de terrain normal. Ici, c'est assez nouveau. Mais, franchement, j'ai vraiment écouté les utilisateurs.

Par ailleurs, on ne peut mettre de plantes grimpantes parce que, pour des raisons de sécurité, il faut que l'on puisse voir.

**M. Saïd Ahruil, échevin de la Jeunesse – LB :** Pour appuyer ce que vient de dire Mme Marcus, on a rencontré plusieurs fois les jeunes du quartier.

Dans un premier temps, on a proposé de mettre les grilles à 1,20m mais cette hauteur ne convenait pas aux jeux de ballon. Les ballons risquaient de se retrouver dans la rue. Pour éviter cela, les jeunes ont proposé eux-mêmes que les grilles soient plus hautes.

Le choix de l'inox s'explique pour des raisons de longévité. La peinture allait se détériorer trop rapidement. La structure est composée de filaments afin d'éviter le bruit du ballon lorsqu'il frappe le grillage. Ces filaments vont également empêcher qu'on fasse des trous dans le grillage pour sortir du terrain.

Il reste des endroits sur lesquels il faut revenir, notamment autour des goals où les angles sont assez raides. Il va donc falloir trouver une solution pour éviter que les jeunes ne se blessent.

Des aménagements sportifs seront rajoutés, dont le matériel de fitness qui, pour l'instant, est installé sur le kiosque de la place de Bethléem. Ces appareils attirent beaucoup les jeunes.

La période où se dérouleront les activités du programme Splash va aussi nous permettre d'expérimenter de nouveaux dispositifs. Nous sommes attentifs. On suit pratiquement au quotidien l'avancée des travaux et on est à l'écoute des nouvelles demandes qui viendraient du terrain.

**Mme Cathy Marcus, échevine des Espaces publics – LB** : Je voulais ajouter qu'à la fin juin, le revêtement de cet espace de jeu sera bleu. Ce sera un matériau caoutchouteux assez coloré avec des dessins pour différents sports (foot, basket).

Cela entrera dans le projet de coaching sportif que Saïd Ahruil met sur pied.

**Mme Catherine Morenville, conseillère communale – cheffe de groupe Ecolo-Groen** : Je ne comprends pas pourquoi on ne peut pas verduriser. Je comprends qu'un minimum de transparence soit nécessaire pour des raisons de sécurité. Mais il devrait être possible de végétaliser en partie l'endroit. C'est vraiment choquant quand on arrive. Déjà qu'à part quelques arbres, cette rénovation est extrêmement minérale, cette cage est physiquement choquante. Je comprends qu'il faille empêcher les ballons de finir sur la chaussée mais soit vous colorez cette cage, soit vous verdurisez l'espace car tel quel, c'est vraiment horrible.

**Mme Cathy Marcus, échevine des Espaces publics – LB** : J'ai fait une proposition alternative. J'ai envisagé de faire du tricot entre les bateaux. Ce ne serait pas mal du tout. Un tissage.

**Mme Catherine Morenville, conseillère communale – cheffe de groupe Ecolo-Groen** : Comme à la rue de Lombardie entre les réverbères ?

**Mme Cathy Marcus, échevine des Espaces publics – LB** : Un tissage, ça pourrait être très sympa. On va réfléchir à une solution.

Je propose que ce soit les utilisateurs qui en ont envie qui le fassent.

**Mme Catherine Morenville, conseillère communale – cheffe de groupe Ecolo-Groen** : Sinon, il y a une école artistique à deux pas, dans la rue Émile Féron, ce serait un chouette projet.

**M. Saïd Ahruil, échevin de la Jeunesse – LB** : Dans le cadre du programme Splash, on laisse aux habitants, jeunes et moins jeunes, la possibilité de faire des propositions. De juin à septembre, nous pourrions recevoir les suggestions des habitants.

**M. Vincent Henderick, conseiller communal – chef de groupe cdH** : Je remercie Mme l'échevine pour sa réponse. Je pense que l'on ne peut se contenter de ne rien faire. Ce n'est pas parce que les jeunes trouvent l'aménagement beau que l'on doit laisser les choses en l'état. Cet aménagement est vraiment contre-productif par rapport à l'ensemble de la rénovation du square Jacques Franck. Déjà la zone n'était pas terrible mais, aujourd'hui, on a l'impression de se trouver à New York !

**Mme Cathy Marcus, échevine des Espaces publics – LB** : Je ne l'aurais pas fait comme ça si je n'avais pas écouté les jeunes mais je trouve que cela a une touche contemporaine. Il faudra voir cela dans l'ensemble quand ce sera fini. Cela donne un très bel espace, cela ne ressemble pas à ce que nous avions dans le passé.

**M. Vincent Henderick, conseiller communal – chef de groupe cdH** : On est loin de la petite promenade verte que vous nous présentiez il y a quelques mois. Les habitants n'apprécient pas. Les utilisateurs apprécient peut-être mais les habitants n'apprécient pas ! Regardez la levée de boucliers qu'il y a dans la zone. Les habitants n'apprécient pas !

*(Colloques)*

On a eu un débat assez similaire lors du réaménagement de la place de Bethléem il y a une petite dizaine d'années. Beliris avait là aussi choisi de mettre des grillages et des cages le long de la place : une place minérale, encagée. Rappelez vous la réponse qu'on vous donnait à l'époque ! On vous disait que c'était très bien et qu'on n'y toucherait pas.



Vous avez quand même fait évoluer le projet parce que l'aménagement initial de la place de Bethléem n'était pas satisfaisant. On a commencé à le verduriser et à installer un certain nombre de choses sur les grillages. Si des actions ont pu être entreprises sur la place de Bethléem parce que ça n'allait pas, ici aussi on peut essayer de réfléchir avec les écoles, avec les habitants, avec des appels à projets pour essayer de trouver une solution à un aménagement qui est profondément inesthétique.

## Conseil communal du 31 mai 2018

### Mondelinge vraag van de Heer Lagrou, gemeenteraadslid, over de garanties en huurcontract Union Saint Gilloise

### Question orale de M. Klaas Lagrou, conseiller communal, sur les garanties et le contrat de location de l'Union saint-gilloise

**De Heer Klaas Lagrou, gemeenteraadslid – Ecolo-Groen:** Naar aanleiding van de overname van de club door de Britse gokmiljardair Tony Bloom stond er heel wat te lezen in de pers over de Union Saint-Gilloise.

Het is geruststellend te lezen dat de burgemeester garanties en huur vroeg aan de club die nu zal worden geleid door een gokmiljardair. Wel, dit laatste is minder geruststellend. Ik lees dat die miljardair onze club zou zien als een speeltje. Ik ga er van uit dat u, als burgemeester en erevoorzitter, onze club helemaal niet ziet als speelgoed en dus de belangen van de club hebt verdedigd zoals het hoort.

In vorige vragen over de club en haar vernieuwd stadion had ik het reeds over garanties en de huur.

Welke garanties heeft de gemeente gevraagd en kunnen we die in detail uitgelegd krijgen?

Ik lees dat de club niet zal verhuizen en in haar net vernieuwde stadion zal blijven. Na de fikse investering door de overheid, ga ik er van uit dat u die garantie 100% op zak hebt. Maar ik had ook gevraagd naar garanties voor het jeugdvoetbal. U verzekerde op te komen voor de belangen van de jongeren. Hebt u op dit vlak garanties kunnen bekomen? Zijn er nog andere garanties gevraagd?

De statuten werden gewijzigd. Wat waren de wijzigingen? Heeft de gemeente hierom gevraagd of de club? Ik vermoed dat naar aanleiding van de nieuwe voorzitter, dit moest gebeuren. In wiens voordeel of nadeel waren de wijzigingen? Kunnen we de nieuwe en oude statuten bekomen zodat we die kunnen vergelijken?

Welke huurovereenkomst of huurcontract heeft de gemeente uiteindelijk afgesloten met de club? Hoeveel huur betaalt de club voor haar vernieuwd stadion? Kan de gemeenteraad een kopie van dit contract krijgen? Zijn hiermee de volledige kosten die de gemeente maakte voor de renovatie gedekt?

Ter herinnering: De totaal kost van de renovatie werd geraamd op 4,2 miljoen euro. Het Gewest betaalt 2,4 miljoen euro. Onze gemeente geeft of gaf een renteloze lening voor 1,5 miljoen euro waarvoor er dus huurgeld aan de gemeente betaald zal worden door de club. Maar als we goed rekenen – ik stelde de vraag reeds meerdere malen – is er dan nog 300.000 euro tekort. Wie betaalt dat resterende bedrag? En zijn de werken binnen de geraamde kosten kunnen blijven?

In het antwoord op mijn laatste vraag hierover verzekerde u de gemeenteraad in te lichten over het huurcontract en zou die huur de volledige kosten dekken. Ik lees nu in de pers dat we deze week wellicht dit contract zouden bekrachtigen in de gemeenteraad. Maar dit punt vind/vond ik niet terug in de agenda van deze gemeenteraad. Moet ik hieruit opmaken dat er geen overeenkomst is? Of nog geen overeenkomst is ?

**De Heer Willem Stevens, schepen van Gemeentelijke Eigendom, LB :** Zoals u inderdaad vernam is de overname van de voetbalclub Royale Saint-Gilloise door de Brit Tony Bloom een feit. U kon ook vernemen dat de gemeente haar aandeel behoudt en ook enkele garanties stelt. En ik zal beginnen bij de statuten.

Het klopt dat naar aanleiding van de overname maar ook omdat we voortaan met een professionele club te maken hebben de statuten gewijzigd zijn, op vraag van de gemeente. De wijzigingen slaan op drie zaken : het door de Koninklijke Belgische Voetbalbond toegekende stamnummer, stamnummer 10, blijft verbonden aan de club, om het eventueel verhandelen of fusioneren van het stamnummer in de toekomst te vermijden.

De thuiswedstrijden van de club dienen in het Mariënstadion plaats te vinden, en ook daar is het belangrijk het eventuele verhuizen, verwateren of het doorknippen van de link tussen de club en het historische stadion te vermijden.

Ten derde wordt ook de band met de jeugdwerking van École des jeunes Royale Union Saint-Gilloise expliciet behouden, en zodoende opgenomen in de statuten. Wat de overeenkomst betreft zal de huidige overeenkomst worden vervangen door een nieuwe overeenkomst uiterlijk tegen 30 juni, en dat wil zeggen dat de nieuwe overeenkomst zal geagendeerd worden op de gemeenteraad van juni.

Ik kan u nog geen details geven, maar ik kan u wel melden dat het volgende in de overeenkomst voorzien is : de huurprijs die de club zal betalen voor het gebruik van het Mariënstadion, de modaliteiten betreffende het onderhoud en gebruikskosten, dus de *charges*

van het stadion, de duur van de nieuwe overeenkomst en ten slotte zullen ook de principes m.b.t. de statuten die ik daarnet zei, die zullen ook in de overeenkomst worden opgenomen, maar zoals gezegd zal de overeenkomst dus terug ter goedkeuring worden voorgelegd op de volgende gemeenteraad en zal u dan kennis kunnen nemen van alle details.

**De Heer Klaas Lagrou, gemeenteraadslid – Ecolo-Groen:** Ik dank u voor uw antwoord. Het is een geruststelling dat de belofte om de jeugd te beschermen opgenomen is in die statuten, dat stelt ons gerust. Goed nieuws. Wij wachten dus tot de volgende gemeenteraad om dat punt te zien, met de details en het nieuwe contract in bijlage erbij. Maar een antwoord dat ik niet hoorde was mijn vraag naar de kosten. Zijn die werken binnen de geraamde kosten kunnen blijven en was er nog steeds een tekort van 300.000 euro dat nog steeds niet gedicht was?

**De Heer Willem Stevens, schepen van Gemeentelijke Eigendom, LB :** De werken verlopen op dit moment zoals gepland en gewenst en ik heb nog geen kennis van bijkomende onvoorziene kosten m.b.t. de werken en de volledige financiële afrekening van de hele operatie. Dat zullen we maar kunnen doen als o.a. ook de huurprijs bekend is. We kunnen dus op de volgende gemeenteraad ook op die vraag een sluitend antwoord geven.

**De heer Klaas Lagrou, gemeenteraadslid – Ecolo-Groen:** Dank u wel.

## Conseil communal du 31 mai 2018

**Question orale de Mme Morenville, conseillère communale, relative l'avenir de la « Pousse qui pousse » et à la redéfinition de ses missions dans le cadre du projet des « Saint-gilliculteurs »**

**Mondelinge vraag van Mevrouw Morenville, gemeenteraadslid, met betrekking tot de toekomst van « la Pousse qui pousse » en de herdefiniëring van zijn opdrachten in het kader van het project van de « Saint-gilliculteurs »**

**Mme Catherine Morenville, conseillère communale – cheffe de groupe Ecolo-Groen :** C'est ma deuxième interpellation sur le sujet. L'asbl « Le début des haricots », avec laquelle la commune et le Foyer du Sud ont une convention de partenariat, gère actuellement l'espace dédié à la « Pousse qui pousse » au square Van Caulaert. D'abord subsidiée dans le cadre du contrat de quartier Bosnie, l'asbl a vu sa convention prolongée après la fin du contrat de quartier en 2016 et fonctionne actuellement en autofinancement. Terrain et matériel sont mis gratuitement à sa disposition. Lors de ma précédente question en octobre dernier portant sur le conflit qui opposait la commune à l'asbl « Le début des haricots », Mme Marcus m'avait répondu qu'il serait mis fin à la convention avec l'asbl, celle-ci ne s'adonnant plus, « qu'à la vente de plantes et devenant un projet uniquement commercial, plus du tout tourné vers le quartier, les Saint-Gillois ou les locataires du Foyer du Sud ».

Il semblait donc que « Le début des haricots » était bien informé de ce qu'il serait mis fin à sa convention et qu'un appel à projets serait lancé « afin de faire jouer la concurrence ». Or l'employé de l'asbl s'est plaint ce lundi sur les réseaux sociaux de ce que la commune ne l'avait pas averti « officiellement » de la fin de la convention ; il ajoute que ce que la commune qualifie de « business » n'est en fait que le moyen d'autofinancer son emploi – un 3/5e ETP. Je précise que l'asbl s'est en partie désolidarisée de son employé qui écrit, par ailleurs : « La pépinière est victime de critiques incessantes et d'un manque de reconnaissance flagrant. Pour eux, nous ne sommes qu'une bande de profiteurs qui jouissons de l'occupation gracieuse d'un terrain public pour y faire du business, rien que du business. C'est en effet l'hôpital qui se fout de la charité car nous n'avons pour unique objectif à travers la vente de nos plantes que celui de conserver l'emploi et donc de maintenir la continuité du projet SANS subsides, ceux-ci nous ayant été refusés il y a deux ans. »

Comment expliquez-vous ce décalage entre les deux versions, celle de la commune et celle de l'asbl, sur la communication de la fin de la convention qui doit normalement se terminer fin décembre 2018 avec une notification de préavis auparavant de 3 mois ? D'un côté la commune dit avoir averti clairement l'asbl ; de l'autre, celle-ci déclare que la nouvelle lui est parvenue par personne interposée et que Saint-Gilles désire l'évincer du projet qu'elle a mis en place depuis quatre ans.

Selon votre réponse en octobre dernier, le nouvel opérateur devait normalement être désigné, à la suite d'un nouvel appel à projets, pour septembre-octobre, voire en janvier/février de cette année. Or il semble qu'il n'entrera en fonction que début 2019, à la fin de la convention avec l'asbl. Pourriez-vous donc préciser le timing de cet appel à projets ? Quand le porteur de projets entrera-t-il en fonction ?

De quel budget disposera ce nouvel opérateur ? Celui-ci permettra-t-il de rendre les plantes vendues financièrement accessibles aux habitants du quartier ?

Enfin, le nouveau projet est lié aux « saint-gilliculteurs » dans le cadre de l'ordonnance de revitalisation urbaine qui doit permettre de relier la pépinière à la Halle gourmande et à la recyclerie avec un axe alimentation durable.

Pouvez-vous nous expliquer le rôle de la « Pousse qui pousse » dans les « saint-gilliculteurs » et comment ont été redéfinies ses missions ?

**Mme Cathy Marcus, échevine des contrats de quartier – LB** : Visiblement, d'après ce que j'ai pu lire sur *facebook*, il y a des soucis entre l'employé et l'asbl « Le début des haricots » dont il semble dépendre.

La commune est très fière de ce projet qu'elle a toujours soutenu. Cependant, la personne qui travaille sur place ne semble pas se rendre compte à quel point, depuis le début, nous soutenons ce projet, auquel nous avons consacré de nombreux moyens. Nous avons aussi organisé un grand nombre de réunions pour essayer d'avoir un partenariat efficace depuis la fin du contrat de quartier.

La fin du contrat de quartier a été une période difficile. Les subsides s'arrêtant, il a fallu revoir le mode de fonctionnement puisque l'asbl allait désormais devoir elle-même prendre en charge son fonctionnement. On avait convenu de continuer à accorder un subside – à l'époque j'avais proposé, dans un premier temps, 20.000 euros et une aide ponctuelle d'un agent de la commune. L'association a jugé que c'était insuffisant et n'a plus voulu continuer à

travailler avec la commune ni avoir affaire avec nous. Elle a estimé qu'elle n'avait plus de compte à rendre qu'au Foyer. Elle a d'ailleurs contacté la Région pour le dire. Mais les choses ne se sont pas passées comme ça parce que c'était un partenariat et que nous avons toujours de bonnes relations avec le Foyer pour la poursuite du projet.

Nous avons quand même décidé, avec le Foyer, de maintenir l'occupation gratuite des lieux et de permettre le bon déroulement de la saison. Nous avons aussi annoncé, comme je vous l'ai dit la dernière fois, notre intention de mettre en place un projet avec deux objectifs. Le premier vise à créer un lieu d'apprentissage, d'implantation et de pousses pour les « saint-gilliculteurs ». C'est un projet tourné vers les quartiers. En effet, cela concerne les pieds d'arbre, la verdurisation en toiture, etc. Il permettra aussi de mettre en place avec le Cafu des apprentissages pour filières vertes. Ce projet est soutenu par l'ORU. Nous avons le personnel et avons engagé le responsable. Cela a pris un mois de plus mais désormais on a l'équipe.

On a dit aussi que l'on continuerait à travailler avec une asbl en lançant un appel à projets parce qu'il est important que les citoyens puissent aller acheter des plantes et peut-être aussi profiter des activités initiées par une association qui ferait vivre cette pépinière de façon sympathique. On peut même imaginer des formations. Cette asbl peut nous proposer un projet du moment que le cahier des charges minimum est respecté, à savoir un partenariat avec les « saint-gilliculteurs » et des tarifs acceptables pour le quartier et les habitants.

Ce cahier des charges est en préparation. Nous avons attendu d'avoir le responsable des « saint-gilliculteurs ». Il est là depuis le début du mois.

Il y a quelque chose qui ne va pas dans la manière de fonctionner de cette asbl, ou plutôt de la personne qui travaille là toute seule et qui a manifestement aussi des problèmes avec l'association. Je ne sais pas comment ils fonctionnent et j'ignore leurs accords. En tout cas, il est totalement faux de dire qu'ils n'ont aucun contact avec la commune et qu'ils découvrent tout le temps les informations. Ils ne les découvrent pas puisque je les ai reçus dans mon bureau ; ils sont partis estimant que les budgets n'étaient pas suffisants. Ensuite, nous avons maintenu un contact avec la nouvelle personne désignée pour gérer cette pépinière.

Je vais vous lire le document que m'a préparé ma collaboratrice qui était particulièrement choquée par les informations circulant sur *facebook* : « Plusieurs réunions officielles et contacts ont été pris par l'asbl en présence des représentants du Foyer du Sud. En septembre 2017, ils reçoivent un message de ma part où j'invite "Le début des haricots" à

une réunion. Aucune réponse. Ensuite, au moment où le CA du Foyer a été informé de l'envoi par la direction du Foyer d'un courrier mettant fin à la convention, la décision est prise de surseoir à ce courrier. » [Effectivement, nous rencontrons « Le début des haricots » à ce moment-là et on décide de ne pas envoyer le courrier tout de suite. On postpose]. On les voit le 17 octobre 2017. Le 12 décembre 2017, nous nous présentons à l'asbl [c'est Mme David qui écrit cette note], mais Lionel Boyer a oublié le rendez-vous. Il s'en excusera par email, le 21.

Lors de ces deux rencontres effectives, les choses sont mises à plat et largement expliquées. La stratégie de la commune de renouveler une convention à la suite d'un appel ouvert à candidatures est longuement expliquée. La volonté de réorienter le projet vers un contenu beaucoup plus social, participatif et didactique est également expliquée. L'asbl se montre intéressée, les rendez-vous se déroulent de manière courtoise même si les tensions sont malgré tout perceptibles.

Le 7 février 2018, le Comex – le groupe du Foyer du Sud – nous convie à une réunion [En effet, j'y suis allée avec Nathalie David]. Mme Marcus explique la stratégie. Le Comex est unanime à s'accorder sur la stratégie communale vis-à-vis de la pépinière. Il sera donc mis fin à la convention dans les délais légaux, à savoir trois mois avant le terme, soit fin septembre 2018. [Donc, nous mettrons fin à cette convention à la fin septembre 2018 par un préavis de trois mois].

Dans l'intervalle un nouvel appel à candidatures sera lancé par la commune en concertation avec le Foyer du Sud [qui a naturellement un droit de regard sur le projet]. Un nouveau rendez-vous est pris avec « Le début des haricots » le 9 mars 2018. Je suis présente à ce rendez-vous avec Jean-François Ghijsels et Lionel Boyer. Maxime nous rejoint. Cette réunion est l'occasion de faire le point sur les modalités de fonctionnement de la pépinière. J'insiste d'ailleurs sur le strict respect de la convention en cours. La commune a un droit de regard sur l'état de la pépinière mais n'y effectue aucune activité et ne s'immisce pas dans le fonctionnement de l'asbl. Il est convenu néanmoins que les écoles puissent y avoir accès pour bénéficier de certaines plantes. Je propose même de les acheter afin de ne plus rien demander de gratuit à l'asbl. [Nous n'avons rien demandé de gratuit depuis que l'asbl est seule.]

L'appel à candidatures est prêt depuis plusieurs semaines mais je l'ai retenu dans l'attente du chargé de projet des « saint-gilliculteurs ». Il faut effectivement maintenant relancer le dispositif.



Notre objectif est de lancer l'appel fin juin. Je viens de « booster » l'équipe à ce sujet [...]. Je souhaitais que le nouveau responsable des « saint-gilliculteurs » apporte son expertise sur le sujet. [...]

C'est un jardin didactique. Cela permettra une filière verte et de disposer des pousses nécessaires pour les pieds d'arbres et autre verdurisation de la commune. »

Dans un premier temps, un subside de 12.000 euros est prévu. Ce n'est pas énorme mais c'est le montant qui peut y être consacré dans le cadre du programme « Grandes Villes. Ce n'est pas le budget que la commune pourrait aussi y consacrer. Travailler avec un appel à projets autour d'un budget de 12.000 euros, c'est ce qui a été prévu dans le cadre de l'ORU. Le budget sera à retravailler en fonction du cahier des charges et des obligations respectives des parties. À ces 12.000 euros s'ajoutent la mise à disposition des infrastructures et la gratuité des charges, comme l'eau et l'électricité.

Le projet des « saint-gilliculteurs » comprend deux volets. Un volet animation : l'accompagnement de tout projet de végétalisation urbaine en lien avec les habitants. Les actions devront avoir lieu dans la zone de revitalisation urbaine (ZRU). Et un volet insertion, avec l'intégration au sein des « saint-gilliculteurs » et de la cellule « végétalisation » de trois aides jardiniers sous contrat « article 60 », avec des formations spécifiques aux métiers verts, qui devront résider dans la ZRU.

Le site Van Caulaert est un cadre idéal pour le projet. Il pourra s'y déployer. Les habitants pourront s'y retrouver dans le cadre de l'appel à projets, de nombreuses animations pourront s'y dérouler et des personnes sous « article 60 », formées.

Le projet des saint-gilliculteurs ne sera pas sur le site. Il travaillera avec le site mais il dépendra de la cellule « Végétalisation urbaine » pour laquelle un local va s'ouvrir au 43, rue Fontainas. L'inauguration aura lieu bientôt.

L'action plantes grimpantes, pieds d'arbre, etc. sera du ressort de la cellule « Végétalisation » et des saint-gilliculteurs en partenariat avec la pépinière.

Donc dire qu'il n'y a pas eu de contact, ce n'est pas correct. J'ai cru comprendre que l'association se montrait encore prête à travailler avec nous si j'en juge par la manière dont elle a répondu à son préposé.

**Mme Catherine Morenville, conseillère communale – cheffe de groupe Ecolo-Groen** : J'ai bien lu les échanges.

Vous disiez que la commune pourrait éventuellement compléter le budget de 12.000 euros. Mais même en complétant, le projet reste quand même basé sur l'autofinancement grâce à la vente de plantes ?

**Mme Cathy Marcus, échevine des Contrats de quartier – LB** : Si on leur impose des demandes vis-à-vis du quartier, il est normal qu'ils ne financent pas tout. On va calculer le ratio de façon à ne pas faire peser sur eux de trop lourdes charges dans la mesure où j'attends d'eux qu'ils rendent des services au quartier. Il faut que la convention soit juste. Le subside, c'est pour un démarrage parce qu'on a la certitude de l'avoir, mais c'est en fonction de ce que l'on va arrêter maintenant comme obligations respectives que l'on va décider d'un budget adapté en modification budgétaire.

**Mme Catherine Morenville, conseillère communale – cheffe de groupe Ecolo-Groen** : Normalement le nouvel opérateur qui sera désigné par appel à projets arrivera en janvier 2019 mais étant donné vos relations actuelles avec l'employée – j'ai lu les échanges sur les réseaux sociaux, cela va très loin –, j'imagine mal que la collaboration puisse se poursuivre. Qu'est-ce qui va se passer avec le projet jusqu'à la fin de l'année ?

**Mme Cathy Marcus, échevine des Contrats de quartier – LB** : Travailler avec « Le début des haricots » et son employé, c'est deux choses différentes.

**Mme Catherine Morenville, conseillère communale – cheffe de groupe Ecolo-Groen** : Oui, mais c'est l'employé qui est sur place !

**Mme Cathy Marcus, échevine des Contrats de quartier – LB** : Oui mais notre convention est conclue avec « Le début des haricots ». La responsabilité incombe à l'asbl.

**Mme Catherine Morenville, conseillère communale – cheffe de groupe Ecolo-Groen** : Vous allez leur demander de changer d'employé ?

**Mme Cathy Marcus, échevine des Contrats de quartier – LB :** On va les rencontrer. Après ce qui vient de se passer sur *facebook*, j'attends quand même un minimum d'explications. Est-ce qu'ils peuvent m'assurer de la viabilité de ce projet ?

Ils sont venus me voir en disant que tant qu'à avoir un subside aussi faible, ils préféreraient n'en pas avoir et trouver le moyen de fonctionner sur fonds propres. On a convenu que, dans ce cas, je leur laissais les infrastructures libres. Quoi qu'il en soit, ils se sont engagés à respecter cette saison. Je suppose qu'ils vont devoir régler leurs problèmes internes. Pour l'instant, cette pépinière fonctionne. Et j'apprends, par ailleurs, que ce Maxime est très sympathique avec les citoyens.

**Mme Catherine Morenville, conseillère communale – cheffe de groupe Ecolo-Groen :** Les retours sont bons, c'est vrai.

**Mme Cathy Marcus, échevine des Contrats de quartier – LB :** Voilà. À part agresser à peu près tous les partenaires sur *facebook*, il est assez agréable avec les citoyens.

**Mme Catherine Morenville, conseillère communale – cheffe de groupe Ecolo-Groen :** Pour y être allée plusieurs fois, il me semble que les choses se passent bien. Les retours sont positifs. Donc, la situation est assez inexplicable, je vous l'accorde. Mais je m'interroge pour les six prochains mois.

**Mme Cathy Marcus, échevine des Contrats de quartier – LB :** Pour l'instant, l'association « Le début des haricots » nous assure qu'elle peut poursuivre le travail. J'espère qu'ils ne fermeront pas et que ce monsieur va se reprendre, ou alors ils nous mettent quelqu'un d'autre à disposition. C'est l'asbl qui a signé le contrat avec l'agence, ce n'est pas nous. Je ne sais pas comment ils vont s'organiser. En tout cas, il faudrait quand même qu'ils s'expliquent parce qu'après ce qui vient de se passer sur *facebook*, j'estime avoir droit à une explication. En tout cas, le retour des citoyens est bon, cela tourne. Cela ne tourne plus comme on le voudrait dans la dynamique de quartier. On n'a plus de retour communal, en tout cas. Je n'ai même pas osé leur demander des plantes pour mettre dans le potager d'une cour d'école... Voilà.